



Ma mutuelle c'est elle

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Site internet : www.souscription.gmi-mutuelle.fr

Version 1.1 - 19/10/2018

Contact :

Par mail : contact@gmi-mutuelle.fr

Par courrier : 4 rue Félix Hess - 54190 VILLERUPT

Téléphone : 03 82 89 20 03 (appel non surtaxé) - Fax 03 82 89 49 40

INFORMATIONS PRÉALABLES

Les présentes conditions générales de vente du service de souscription en ligne ont été rédigées en conformité avec les réglementations imposées ci-dessous et sont réputées être acceptées sans réserve par le futur souscripteur.

La loi 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique transposant la directive 2000/31 du 8 juin 2000 sur le commerce électronique régleme nte les ventes conclues par voie électronique.

Le commerce électronique peut être défini comme étant l'activité économique par laquelle une personne propose ou assure à distance et par voie électronique la fourniture de biens ou de services.

Entrent également dans le champ du commerce électronique les services tels que ceux consistant à fournir des informations en ligne, des communications commerciales et des outils de recherche, d'accès et de récupération de données, d'accès à un réseau de communication ou d'hébergement d'informations, y compris lorsqu'ils ne sont pas rémunérés par ceux qui les reçoivent.

Une personne est regardée comme étant établie en France au sens du présent chapitre lorsqu'elle s'y est installée d'une manière stable et durable pour exercer effectivement son activité, quelle qu'elle soit, s'agissant d'une personne morale, le lieu d'implantation de son siège social.

Ces dispositions complètent la réglementation de la fourniture à distance de services financiers prévue par les articles L.121-20-8 et suivants du code de la consommation, issus de l'ordonnance n°2005-648 du 6 juin 2005 transposant la directive n°2002/65 du 23 septembre 2002 et transférés depuis le 14 mars 2016 aux articles L.222-1 du code de la consommation issus de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016.

Par ailleurs, le décret n°2005-1450 du 25 novembre 2005, codifié notamment aux articles R.121-1 et suivants du code de la consommation abrogés par le décret n°2016-884 du 29 juin 2016 et remplacés par les articles R.221-1 et suivants du code de la consommation, R.112-4 et suivants du code des assurances ainsi que R.221-1 et suivants du code de la mutualité, a précisé les conditions d'application de ce dispositif.

Ces dispositions sont applicables à la fourniture de services financiers à un consommateur dans le cadre d'un système de vente ou de prestations de services à distance organisé par le fournisseur ou par un intermédiaire, qui, pour ce contrat, utilise exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, y compris la conclusion du contrat lui-même.

Les services financiers visés sont les services ayant trait à la banque, au crédit, à l'assurance, aux retraites individuelles, aux investissements et aux paiements.

PRÉSENTATION DE LA MUTUELLE ET DU SITE INTERNET

souscription.gmi-mutuelle.fr

Le Groupe des Mutuelles Indépendantes (GMI) est une Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, immatriculée à l'Insee sous le numéro **783 376 270**.

Notre site internet est soumis à la loi française. Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des mentions légales et des présentes conditions générales de souscription.

L'autorité chargée du contrôle de la Mutuelle GMI est : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) **4 place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09**.

I. MÉCANISME GÉNÉRAL DE SOUSCRIPTION

1.1 CHAMP D'APPLICATION

L'adhésion ou la souscription à un contrat sur notre site gmi-mutuelle.fr, souscription.gmi-mutuelle.fr, entraîne l'adhésion pleine et entière de l'adhérent aux présentes conditions générales de souscription ainsi qu'aux statuts, règlements mutualiste et intérieur. L'adhérent reconnaît en avoir parfaitement connaissance.

Nos offres de garanties s'adressent exclusivement aux particuliers résidents en France métropolitaine.

1.2 ADAPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La Mutuelle peut à tout moment modifier ou adapter les présentes conditions générales de souscription. La version des conditions générales applicable sera celle en vigueur à la date de souscription.

1.3 NOS PRODUITS COMMERCIALISÉS EN LIGNE

Les produits commercialisés en ligne par la Mutuelle sont présentés conformément à l'article L.111-1 du code de la consommation. Celui-ci stipule que le consommateur doit avant toute adhésion définitive connaître certaines informations relatives au produit et surtout ses caractéristiques essentielles. Les produits proposés par la Mutuelle sont présentés et décrits avec la plus grande clarté.

1.4 PRÉSENTATION DES PRODUITS

La Mutuelle met à votre disposition sur son site internet, un certain nombre de produits, ci-dessous listés et dont la présentation respecte les conditions de l'article L.111-1 du code de la consommation.

Garanties santé :

• Gamme « Frontaliers »

comprenant les quatre garanties suivantes :

- **SOFT+**
- **EQUILIBRE +**
- **HARMONIE+**
- **OPTIMUM+**

• Gamme « Modulibre » :

permet de composer une garantie selon ses besoins en combinant les cinq niveaux de prestations proposés dans les quatre familles d'actes.

Les quatre familles d'actes sont les suivantes :

- Frais médicaux
- Frais dentaires
- Frais optique
- Frais d'hospitalisation

• Option « ESSENTIELLE » :

niveau de garantie minimum proposé par la Mutuelle.

Les prestations autres que la santé, sont garanties par la Mutuelle Générale de Prévoyance. De ce fait les adhérents sont également membres de la Mutuelle Générale de Prévoyance, immatriculée à l'INSEE sous le n° 337 682 660, siège social 39 rue du Jourdil 74960 CRAN GEVRIER.

Les documents contractuels sont les suivants :

- les présentes conditions générales de souscription en ligne,
- le formulaire de rétractation,
- le bulletin d'adhésion en ligne,
- les statuts, Règlement Mutualiste de GMI,
- le cas échéant, la notice d'information et le formulaire de désignation de bénéficiaires relatifs aux garanties accidents en inclusion assurées auprès de la Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP).

1.5 VALIDITÉ DE L'OFFRE

Les produits proposés par la Mutuelle ne font l'objet d'aucune contrainte de disponibilité en raison de leur caractère immatériel.

Toute demande d'adhésion doit satisfaire à l'ensemble des conditions posées par les documents contractuels pour pouvoir faire l'objet d'une acceptation.

Conformément aux articles L.221-14 et L.221-15 du code de la mutuelité, toute réticence et toute déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte feront l'objet de sanctions.

1.6 TARIFS DES PRODUITS

Le montant de la cotisation est déterminé :

- en fonction de la garantie et des options choisies par le souscripteur,
- en fonction de l'âge et du nombre de personnes couvertes,
- en fonction du régime obligatoire de chaque personne couverte.

Il est établi en euros et exprimé toutes taxes comprises.

Sauf mentions expresses contraires, le montant de la cotisation est révisable chaque année.

Le recours à la souscription en ligne, n'amène aucuns frais supplémentaires. Toutefois les frais afférents à la souscription en ligne (coûts téléphoniques, connexions Internet, frais d'impression et de ports liés à l'envoi des documents contractuels) sont à la charge du souscripteur et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUSCRIPTION EN LIGNE

2.1 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les informations relatives aux tarifs des produits et celles contractuelles, sont obligatoirement proposées aux prospects. Ces derniers disposent d'un accès direct, facile et permanent à ces informations.

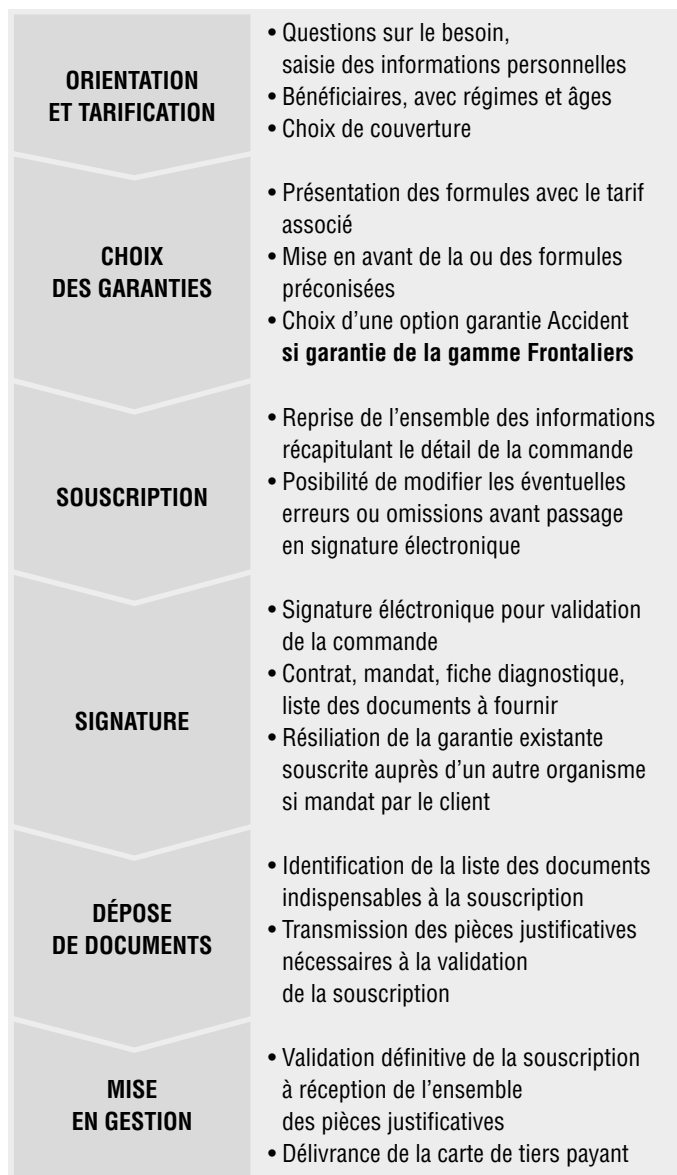
Ce service permet de réaliser un devis personnalisé puis de « Souscrire en Ligne » une garantie de complémentaire santé pour une ou plusieurs personnes.

La souscription est réalisée à partir de la demande et à l'aide de formulaires sur le site.

Les cotisations seront prélevées automatiquement sur compte bancaire. La cotisation est mensuelle.

L'enregistrement de la demande de souscription sera validé conformément à l'article 2.2 des présentes conditions générales.

Présentation du mécanisme de souscription :



Pour effectuer sa souscription, le prospect devra indiquer :

- sa date de naissance, ses données personnelles et/ou professionnelles ainsi que toutes informations complémentaires éventuelles indispensables à l'adhésion,
- le choix de sa garantie et de ses options (les garanties, les options et les cotisations sont rappelées à chaque étape),
- le règlement de la cotisation se fera par prélèvement bancaire en signant un mandat de prélèvement SEPA,
- à la fin des différentes étapes, un récapitulatif des détails de la commande sera proposé. Il est possible de modifier les données saisies (en cliquant sur retour par exemple). Après vérification du récapitulatif, et prise de connaissance de l'ensemble des documents contractuels du produit, en cochant la case prévue à cet effet, le prospect valide et signe le projet de souscription en renseignant le code secret reçu par SMS (1^{er} clic),
- le prospect devra ensuite valider ou terminer sa souscription via un deuxième clic sur « valider » ou « terminer ». Cette validation emporte obligation de payer les cotisations prévues à cet effet.

Un mail de confirmation lui sera envoyé dans les 30 minutes.

Si le prospect n'a pas reçu le mail de confirmation, il devra alors contacter la Mutuelle.

À défaut, la Mutuelle considérera que le prospect a reçu le mail de confirmation.

2.2 VALIDATION DE LA SOUSCRIPTION

Sauf stipulation contraire, la souscription est conclue sous réserve de :

- validation et signature par voie numérique de l'adhésion par le souscripteur (procédé du double clic) ;
- notification par GMI de l'acceptation de la souscription actée par l'envoi du bulletin d'adhésion par voie numérique.

Si le souscripteur n'a pas reçu le bulletin d'adhésion par voie numérique dans les 48 h suivant sa souscription, il devra contacter GMI par messagerie électronique à contact@gmi-mutuelle.fr ou par téléphone au 03.82.89.20.03 (appel non surtaxé).

2.3 PRISE D'EFFET

La garantie prend effet au premier du mois suivant la réception par la Mutuelle de l'ensemble des pièces justificatives obligatoires prévues à l'article 1.1 du règlement mutualiste intitulé « formalités d'adhésion ».

2.4 DURÉE DE L'ADHÉSION

Tout acte d'adhésion engage le membre participant et ses ayants droit pour une période de douze mois consécutifs.

En conséquence, pour toute adhésion à effet au 1^{er} janvier, l'échéance du contrat est fixée au 31 décembre de l'année civile.

À l'échéance, l'adhésion est reconduite tacitement, par année civile, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues par les dispositions légales et contractuelles.

III. SÉCURITÉ

3.1 SÉCURITÉ DES INFORMATIONS PERSONNELLES

La Mutuelle a mis en place des moyens nécessaires pour la sécurité et garantit la confidentialité des informations personnelles.

3.2 CONSERVATION ET ARCHIVAGES

Les registres informatiques de la Mutuelle, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications, des souscriptions et des paiements intervenus. Nous procéderons à un archivage des bulletins d'adhésion sur un support fiable et durable, pouvant juridiquement être produit à titre de preuve.

En cas de conclusion d'une souscription :

les données sont conservées conformément à la durée nécessaire à l'exécution du contrat.

En l'absence de conclusion d'une souscription :

- **les données de santé peuvent être conservées par le responsable de traitement pendant une durée de deux ans en archive courante et trois ans en archive intermédiaire à des fins probatoires,**
- **les autres données peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect (demande de renseignements ou de documentation, par exemple).**

3.3 SÉCURITÉ DES ESPACES RÉSERVÉS

Pour votre sécurité, les communications entre votre ordinateur et le serveur de notre site sont chiffrées de bout en bout à l'aide du protocole SSL/TLS.

IV. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du code de la consommation qui concourent à la protection des consommateurs, l'adhérent peut renoncer à son adhésion dans les conditions prévues aux documents contractuels en renvoyant par courrier postal le formulaire prévu à cet effet et transmis avec l'ensemble des documents contractuels.

La durée de l'exercice de ce droit s'apprécie à compter de la notification de la prise d'effet du contrat par la Mutuelle.

V. RÈGLEMENTS DES LITIGES

Consultez le document « [RÉCLAMATIONS](#) ».

VI. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Consultez le document « [POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES](#) ».

VII. RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

GMI ne garantit pas que les informations, produits, services et logiciels fournis sur les sites seront exempts d'anomalies ou d'erreurs et bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que les sites fonctionneront sans interruption ou sans pannes, ni encore qu'ils sont compatibles avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par GMI.

GMI n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers que ceux-ci soient ou non incorporés dans les sites ou fournis avec ceux-ci.

VIII. LITIGES JUDICIAIRES

Tout litige judiciaire relatif aux adhésions et aux prestations, entre le souscripteur et/ou le membre participant et la Mutuelle, est, de convention expresse entre les parties au présent contrat, porté à la connaissance des juridictions compétentes.

IX. LIEU DE SIGNATURE

Le lieu de signature du contrat est réputé être l'adresse du siège social de la Mutuelle.